

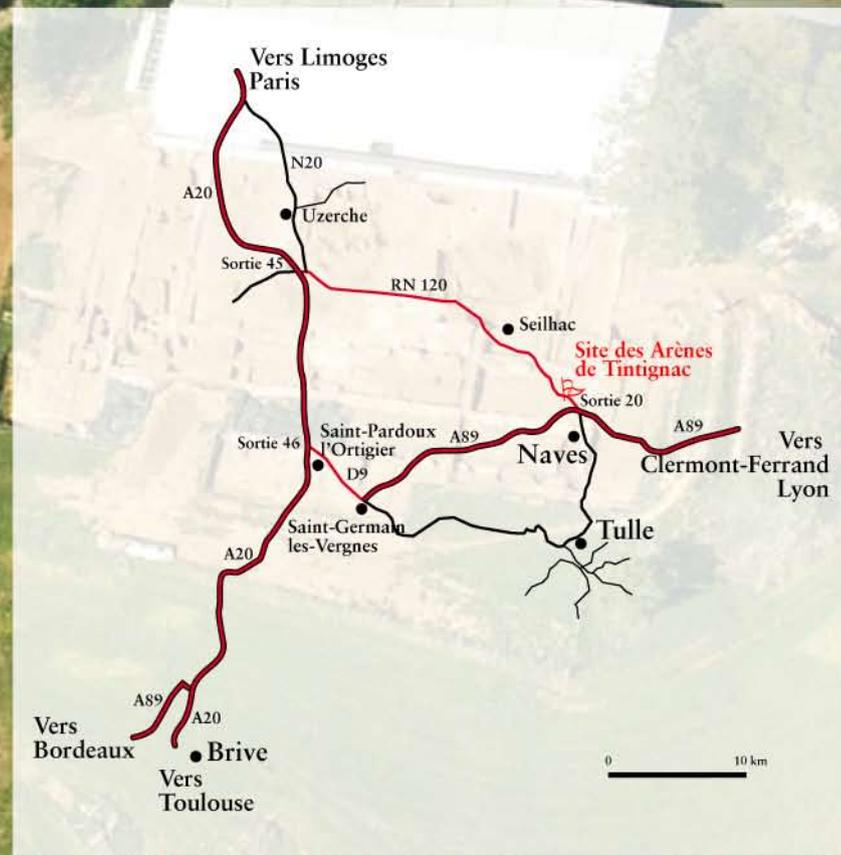
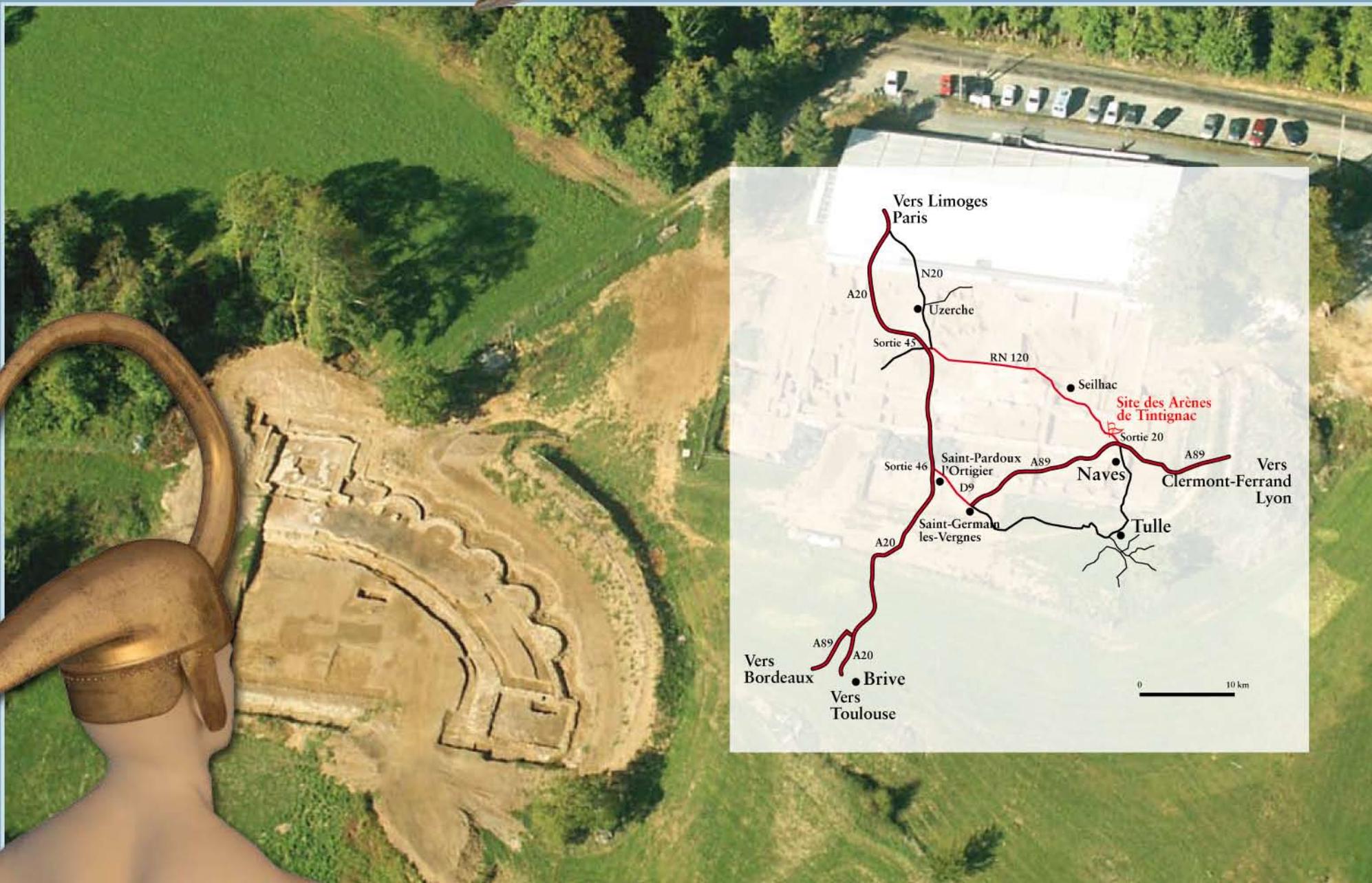
LE SANCTUAIRE

DES ARÈNES DE

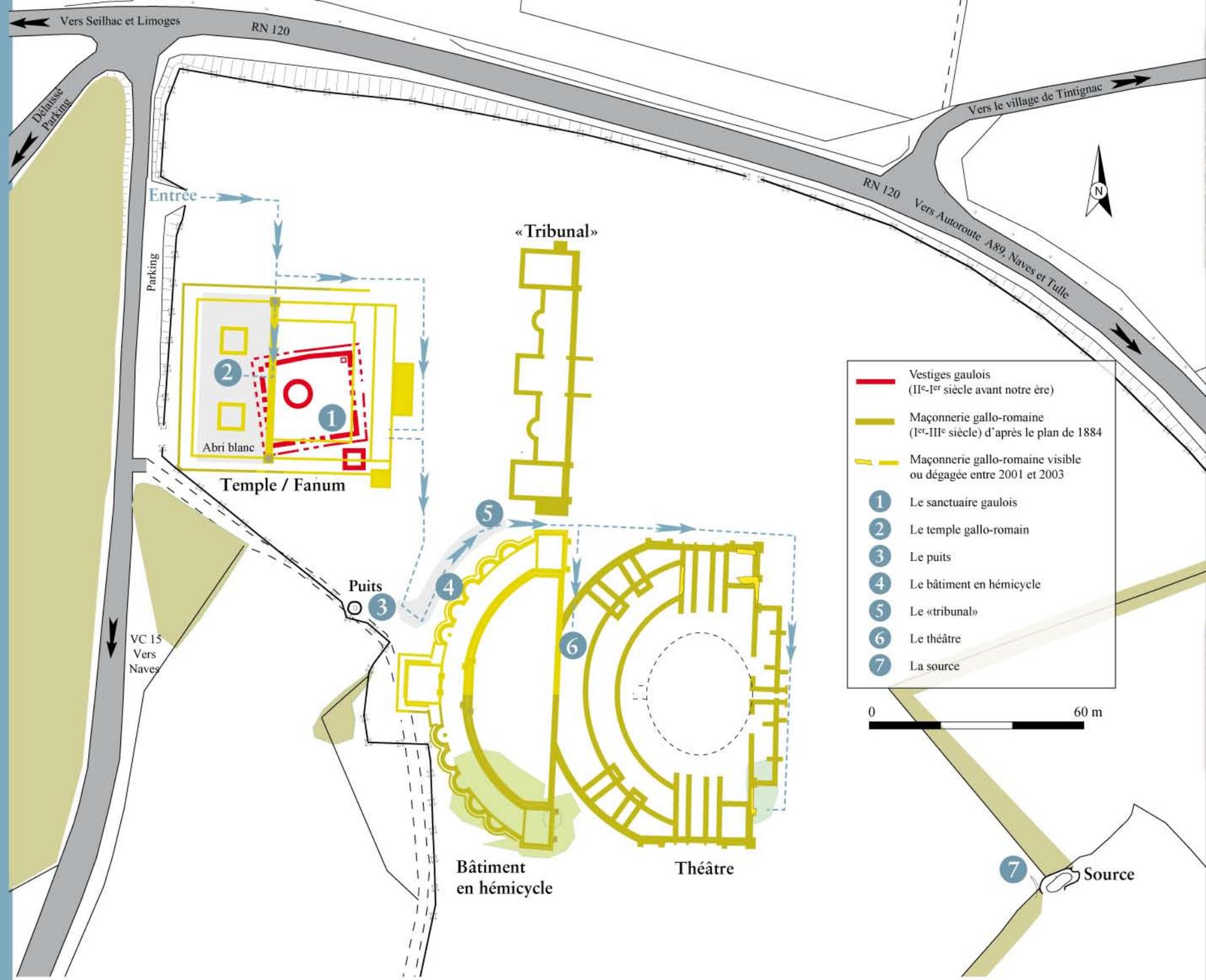
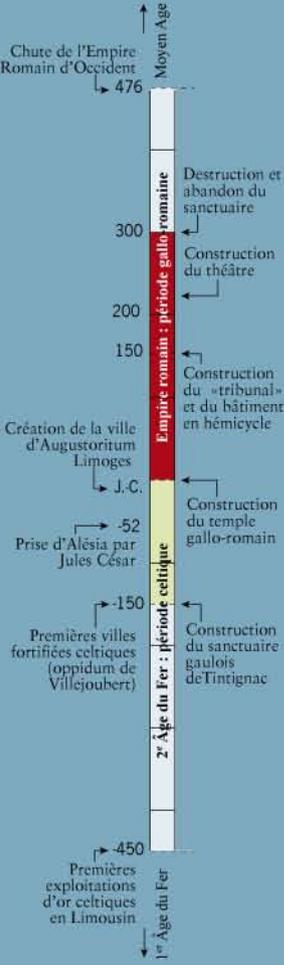
TINTIGNAC



Accès au site archéologique des Arènes de Tintignac
Commune de Naves (Corrèze)



Frise chronologique du site de Tintignac



	Vestiges gaulois (II ^e -I ^{er} siècle avant notre ère)
	Maçonnerie gallo-romaine (I ^{er} -III ^e siècle) d'après le plan de 1884
	Maçonnerie gallo-romaine visible ou dégagée entre 2001 et 2003
	1 Le sanctuaire gaulois
	2 Le temple gallo-romain
	3 Le puits
	4 Le bâtiment en hémicycle
	5 Le «tribunal»
	6 Le théâtre
	7 La source



LE SANCTUAIRE
DES ARÈNES DE
TINTIGNAC

Sommaire

INTRODUCTION	3
Un lieu connu depuis le XIX ^e siècle	3
La mise en valeur du site	4
Les travaux archéologiques.....	4
LE SANCTUAIRE	5
Le sanctuaire gaulois.....	5
Le dépôt d'objets gaulois.....	6
Le sanctuaire à l'époque gallo-romaine.....	10
LE «BÂTIMENT EN HÉMICYCLE»	12
LE «TRIBUNAL», LE THÉÂTRE ET LES AUTRES ÉDIFICES	13
Le « tribunal ».....	13
Le théâtre.....	13
La source et un bâtiment thermal ?.....	15
CONCLUSION	16
Lexique.....	16

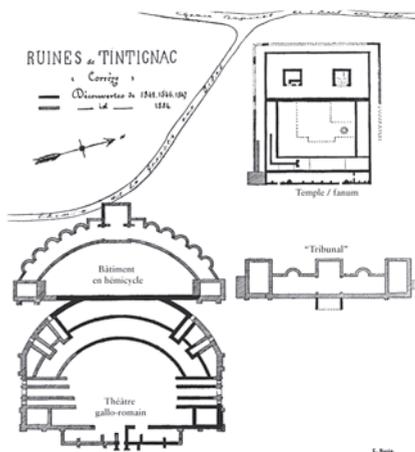


Un lieu connu depuis le XIX^e siècle

Le sanctuaire des Arènes de Tintignac est connu depuis très longtemps grâce à l'émergence de certaines de ses maçonneries au-dessus du sol et à de nombreuses découvertes, sur les terrains environnants, de morceaux de céramique, de fragments de statues ou de marbre.

Les fouilles menées de 1842 à 1884 ont permis de dégager quatre grands édifices :

- l'un, à l'ouest, a été dénommé «Les Boutiques» et s'avère aujourd'hui être un temple, un *fanum* à deux *cellae* ;
- un autre, considéré par erreur au XIX^e siècle comme un «tribunal», mais dont la fonction ne peut être aujourd'hui précisée ;
- le troisième, de forme semi-circulaire, a été interprété comme un panthéon, hypothèse qui semble se vérifier aujourd'hui ;
- le dernier, à l'est, a été de tout temps considéré, à juste titre, comme un théâtre.



Plan dressé suite aux fouilles de 1884.
© MM. Guillot et Ferrière.



Vue aérienne du site fouillé en 2003 et de l'autoroute A89.
© Christophe Maniquet, Inrap

La mise en valeur du site

Dans le cadre d'un vaste programme de mise en valeur des ruines de Tintignac, il était nécessaire de vérifier en amont l'exactitude des plans du XIX^e siècle, puis de procéder au dégagement des murs et structures par la réalisation de fouilles archéologiques suivies de la protection des vestiges. L'objectif est de présenter le site archéologique à la population locale, mais également aux touristes et aux voyageurs passant sur la nouvelle autoroute A89 toute proche.



Les vestiges du temple visibles en janvier 2001.

© Christophe Maniquet, Inrap

Les travaux archéologiques

Lors de l'arrivée des archéologues, en janvier 2001, seuls quelques murs restaurés au ciment gris étaient visibles, perdus dans la végétation. D'autres maçonneries émergeaient du sol, plus loin en contrebas, à l'emplacement du théâtre, dans les ronces et les fougères. Des sondages,

creusés à l'aide d'un tractopelle à l'emplacement des quatre bâtiments repérés en 1884, ont permis d'attester l'existence de ces édifices. Chaque été de 2001 à 2005 et depuis 2009, une campagne de fouille programmée, menée par Christophe Maniquet (Inrap) et une quinzaine de bénévoles, permet le dégagement progressif et l'étude de chaque monument. Ainsi, en 2001 et 2002, le *fanum* à l'ouest a été intégralement mis au jour, de même que, en 2003, la moitié nord du bâtiment semi-circulaire. Les campagnes de fouille de 2004 et 2005 ont porté sur les vestiges gaulois découverts sous les murs et niveaux gallo-romains du temple. En 2004, une petite fosse renfermant des armes et des « instruments de musique » gaulois uniques au monde, a été découverte dans l'enceinte du premier sanctuaire.

Enfouir pour protéger Une grande partie des vestiges mis au jour a dû être ensevelie à nouveau afin d'interrompre leur dégradation due aux intempéries. Murs et structures seront à nouveau dégagés avec l'avancement du projet de protection ou de restauration du site.

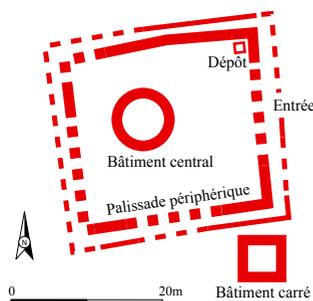
Les vestiges du temple et du bâtiment en hémicycle mis au jour en 2003.

© Christophe Maniquet, Inrap



L'étude menée sur le site depuis 2001 a permis d'entrevoir l'évolution du sanctuaire depuis sa mise en place pendant la période gauloise (milieu du II^e siècle avant notre ère) jusqu'à son abandon, à l'époque gallo-romaine, sans doute vers la fin du III^e siècle de notre ère.

Le sanctuaire à l'époque gauloise (II^e siècle avant notre ère)



Le sanctuaire gaulois.
© Christophe Maniquet, Inrap

Il était implanté à proximité d'un important itinéraire gaulois, traversant le territoire des Lémovices* du sud au nord-ouest, reliant vraisemblablement l'Armorique au sud de la Gaule déjà romanisée, et par lequel transitaient de nombreux produits d'échange commerciaux. Le sanctuaire gaulois a été mis au jour en 2005 sous le bâtiment gallo-romain.

*Lémovices : tribu gauloise implantée sur un territoire situé sur les contreforts nord-ouest du Massif Central et correspondant approximativement à la région Limousin actuelle.

Le tout premier sanctuaire (II^e et I^{er} siècles avant notre ère) était constitué d'une palissade entourant un espace carré de 24 m de côté au centre duquel se trouvait un bâtiment de bois, probablement un temple, reconstruit plusieurs fois, dont les empreintes ont été retrouvées par les archéologues.

Les fosses de fondation de ces bâtiments successifs recelaient de nombreuses monnaies d'argent volontairement martelées, selon un rituel de désacralisation bien connu dans les sanctuaires de la fin de la période gauloise ou dans des sépultures. Celui-ci consistait à rendre impropre à tout nouvel usage les offrandes déposées, en les tordant, en les brisant ou en leur portant délibérément des coups d'outil. De ce fait, les objets perdaient leur valeur matérielle pour les vivants, mais la conservaient, sous une autre forme, dans l'au-delà ou pour les divinités.



Monnaie gauloise découverte à proximité des fosses du temple de bois. La trace verticale correspond à une mutilation volontaire à coup d'outil.

© Patrick Ernaux, Inrap



Coupe du fossé est du sanctuaire gaulois. Certains remplissages renferment des fragments d'amphore.

© Thinaut Vernat, bénévole

Le dépôt d'objets gaulois

Au nord-est, une petite fosse creusée dans l'angle du sanctuaire a livré des objets métalliques extraordinaires, essentiellement des armes.

La fosse Peu profonde (0,30 m) elle a été découverte au nord-est de la plate-forme sacrée. De forme grossièrement carrée (1,10 m de côté), avec des angles arrondis, elle renfermait près de 500 fragments d'objets métalliques en bronze et fer.



La surface du dépôt d'objets gaulois. Le long des parois, ont été placés des lames et des fourreaux d'épée en fer

© Christophe Maniquet, Inrap

Parmi ces objets, de nombreux fragments de lames et de fourreaux d'épée en fer ont été découverts, ainsi que des éléments de bouclier. Toutes les épées, longues à l'origine d'environ 1 m, avaient été brisées volontairement en deux. Elles possédaient une poignée en bois et une lame dotée d'un bout arrondi.

Les trompettes de guerre (carnyx) et le casque en forme d'oiseau reposant sur le fond de la fosse.

© Patrick Ernaux, Inrap

Le dépôt d'objets :
492 pièces datées du IV^e au I^{er} siècle avant notre ère, dont :

- 9 épées en fer
- 9 fourreaux en fer
- 8 fers de lance
- 1 *umbo* de bouclier
- 10 casques (9 en bronze, 1 en fer) dotés ou non de leurs protège-joues et couvre-nuque
- 1 protège-joues isolé
- 4 couvre-nuque isolés
- 2 demi-mors de cheval en fer et bronze
- 7 disques, de 250 mm de diamètre, en bronze
- 1 chaudron en fer et bronze
- 2 têtes d'animaux en tôle de bronze
- 3 à 5 tôles correspondant à des portions de corps d'animaux
- 4 ou 5 tôles correspondant à des pattes d'animaux
- 7 pavillons de trompettes de guerre (carnyx) dont 2 moulés et 5 en tôles





Tête de cheval en tôles de bronze martelées

© Patrick Ernaux, Inrap

- 4 tôles de grandes dimensions constituant les oreilles de ces trompettes
- 6 morceaux de crêtes de carnyx
- 1 boutoir de sanglier en tôle de bronze isolé
- 9 portions de tube de carnyx dont 2 en bronze coulé
- 7 anneaux-bagues de raccord de carnyx
- 1 embouchure de carnyx
- 1 objet décoré en forme de cuiller
- 1 tôle de bronze dotée d'un mécanisme assez élaboré
- 1 objet composé de deux tôles de bronze martelées qui devaient former une sphère d'environ 130 mm de diamètre
- Plusieurs tôles de bronze non identifiées
- Nombre de petits éléments non identifiés



Le casque-oiseau restauré

© Patrick Ernaux, Inrap

Les casques Des portions d'animaux en tôle de bronze, un chaudron et dix casques ont également été extraits de cette fosse. L'un d'eux possédait une forme de cygne au long cou recourbé vers l'arrière. Un autre était surmonté de trois grands anneaux disposés en triangle. Tous les casques ont subi des mutilations importantes. Certains sont cependant moins abîmés que d'autres qui ont été littéralement écrasés.



Restitution du casque à anneaux

© Restitution 3D Cyrille Pironnet, Inrap



Restitution du casque-oiseau restauré

© Restitution 3D Cyrille Pironnet, Inrap



Ce pavillon de carnyx en forme de hure de sanglier conserve encore l'une de ses oreilles.

© Patrick Ernaux, Inrap

Des carnyx ont également été mis au jour. Il s'agit de **longues trompettes** que les Gaulois tenaient verticalement et dont l'extrémité supérieure se terminait par la gueule ouverte de sangliers ou d'animaux fantastiques. À Tintignac, six fragments plus ou moins importants dotés de hures de sanglier sont assurément des portions de trompettes de guerre, ainsi qu'un septième muni d'une tête de serpent. À ce jour, une dizaine de fragments seulement de ces instruments était répertorié sur l'ensemble du territoire occupé anciennement par les Celtes (couvrant une grande partie de l'Europe actuelle). Cette découverte présente un intérêt primordial pour les spécialistes européens de la période celtique. Elle permettra, après une analyse approfondie, de mieux cerner les rituels pratiqués sur le sanctuaire.

Le carnyx en forme de serpent.

© Patrick Ernaux, Inrap

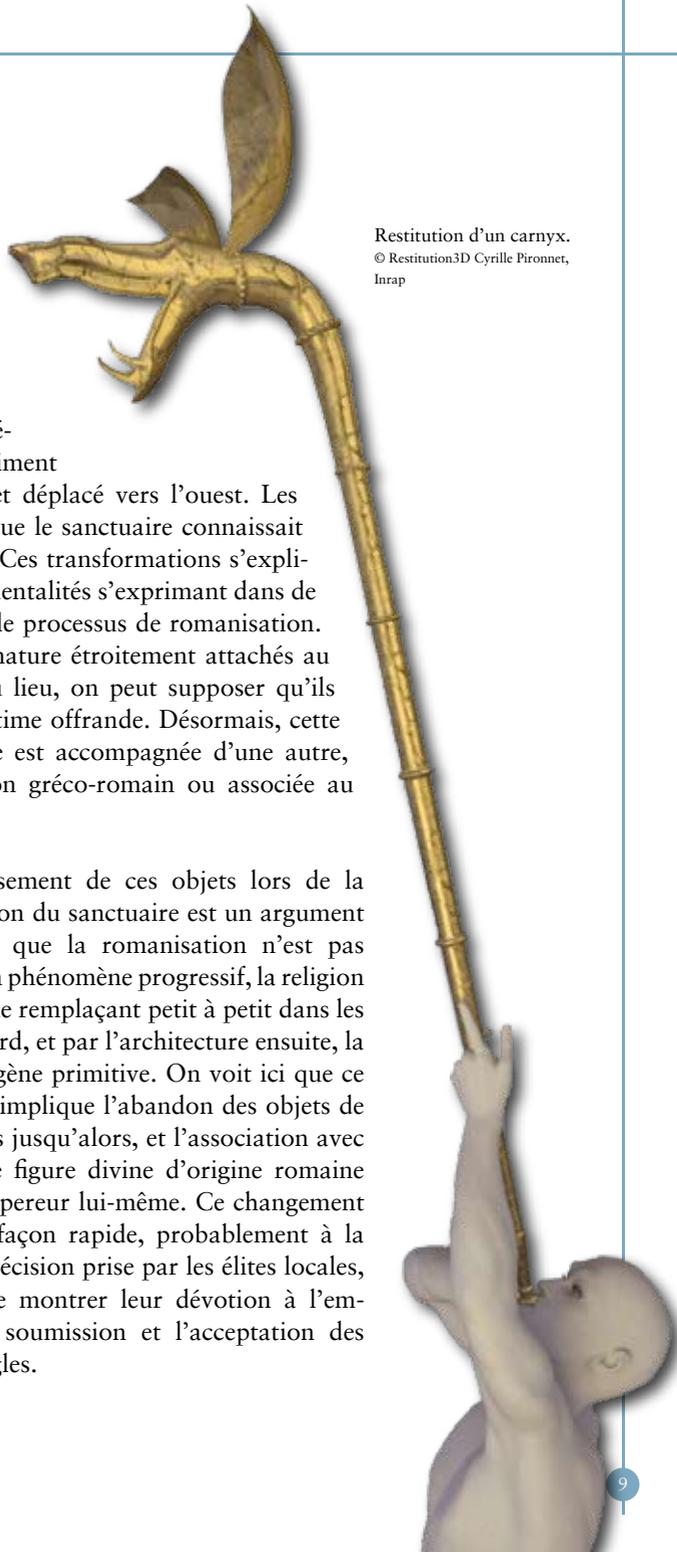


La petite fosse recelait des objets non contemporains, dont la datation est comprise entre le IV^e et le II^e siècle avant notre ère. Si l'on considère que les éléments déposés dans la fosse sont des objets culturels employés lors de rites guerriers accomplis sur le sanctuaire, ou des armes-reliques d'ancêtres prestigieux, ces différences de datation sont compréhensibles. Malgré la présence d'objets relativement anciens, l'enfouissement n'a été réalisé qu'au cours de la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère. Certains objets, nantis sans doute d'un caractère sacré, ont été amenés sur le sanctuaire après sa construction et pourraient avoir été conservés ou exposés sur le lieu de culte en mémoire d'une bataille victorieuse ou en l'honneur d'ancêtres valeureux au combat.

Le dépôt d'objets du sanctuaire de Tintignac paraît avoir été constitué lors de la démolition du sanctuaire gaulois et avant sa reconstruction sous une forme complètement différente, avec des matériaux et des techniques utilisés dans l'architecture romaine.

En effet, dans la dernière décennie avant notre ère, le bâtiment du sanctuaire est dédoublé et déplacé vers l'ouest. Les objets ont été enfouis alors que le sanctuaire connaissait une restructuration majeure. Ces transformations s'expliquent par les mutations des mentalités s'exprimant dans de nouveaux rituels induits par le processus de romanisation. Si les objets sacrés sont par nature étroitement attachés au sanctuaire et à la divinité du lieu, on peut supposer qu'ils ont été enterrés en guise d'ultime offrande. Désormais, cette divinité n'est plus seule ; elle est accompagnée d'une autre, sans doute issue du panthéon gréco-romain ou associée au culte impérial.

L'enfouissement de ces objets lors de la transformation du sanctuaire est un argument pour penser que la romanisation n'est pas forcément un phénomène progressif, la religion gallo-romaine remplaçant petit à petit dans les esprits d'abord, et par l'architecture ensuite, la religion indigène primitive. On voit ici que ce changement implique l'abandon des objets de cultes utilisés jusqu'alors, et l'association avec une nouvelle figure divine d'origine romaine ou avec l'empereur lui-même. Ce changement survient de façon rapide, probablement à la suite d'une décision prise par les élites locales, désireuses de montrer leur dévotion à l'empereur, leur soumission et l'acceptation des nouvelles règles.

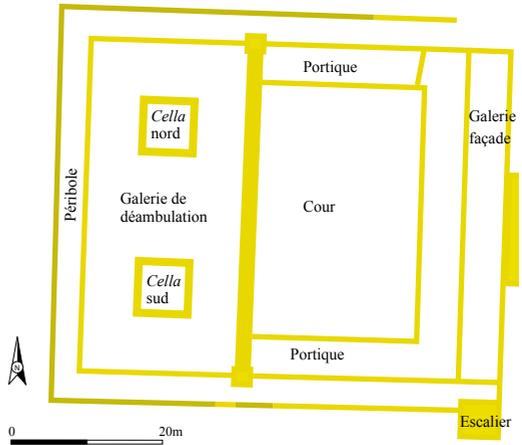


Restitution d'un carnyx.
© Restitution3D Cyrille Pironnet,
Inrap

Les structures gauloises sont détruites au début de notre ère et remplacées par deux petits temples carrés aux murs de pierre et aux toitures de tuiles (*vana*), inclus dans un espace sacré délimité par un mur périphérique (péribole).

Le temple gallo-romain : un *fanum* à deux *cellae*.

© Christophe Maniquet, Inrap



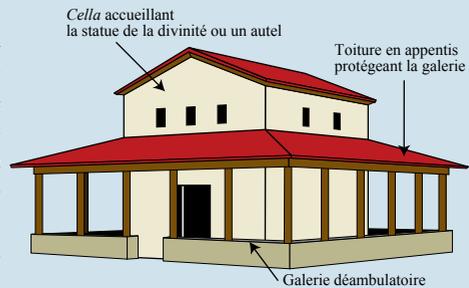
Les vestiges du temple gallo-romain.

© Christophe Maniquet, Inrap

Ce sanctuaire gallo-romain a été modifié à deux reprises au I^{er} siècle de notre ère.

Un dernier remaniement, au milieu du II^e siècle, est à l'origine de la reconstruction totale de la partie ouest du temple, aujourd'hui protégée par un abri. Deux salles carrées sont intégrées dans un vaste bâtiment aux murs couverts de marbre et de peintures incendié à la fin du III^e siècle de notre ère.

Le *fanum* est un temple gallo-romain doté d'une *cella*, salle sacrée dans laquelle se trouvait à l'origine la statue d'une divinité ou un autel, entourée d'une galerie couverte, dans lequel les pèlerins venaient honorer une divinité et déposer des offrandes alimentaires, dont on ne retrouve que les récipients, ou matérielles telles des monnaies, des fibules...



Aspect général du *fanum* construit à l'époque gallo-romaine

© Christophe Maniquet, Inrap

Le sanctuaire, un lieu de culte mais aussi un lieu de vie et de passage ?



Petite bouteille découverte dans la fosse coffrée de bois.

© Patrick Ernaux, Inrap

Le sanctuaire est avant tout un espace de rassemblement où l'on vient honorer des divinités. C'est un lieu de pèlerinage qui attire beaucoup de monde, la population locale (pôle de romanisation), mais aussi des voyageurs et commerçants transitant sur l'itinéraire voisin. Des lieux d'accueil devaient donc exister à proximité et des offrandes alimentaires (céréales) pouvaient être vendues par des marchands à l'entrée du temple.

Bien que la cour soit l'aire non abritée du temple qui recelait le moins de vestiges, c'est certainement l'un des espaces essentiels dans la mesure où c'est sans doute là que l'on procédait aux sacrifices, aux offrandes, et que l'on se réunissait pour les banquets offerts par l'aristocratie locale. Dans cette cour, un foyer aménagé à l'aide de tuiles posées à plat a été dégagé. Une fosse carrée, coffrée de bois à l'origine, a livré deux amphores à vin et à huile et des petits vases complets de très belle qualité. Parmi ceux-ci des petites bouteilles à une ou deux anses étaient dotées ou non d'un décor de pomme de pin et de divers vernis.

Un puits, ③ daté du II^e siècle de notre ère a été fouillé partiellement en limite d'emprise en 2002. Sa profondeur totale est de 13 m ; des encoches diamétralement opposées, taillées dans la paroi, ont servi de marches. À près de 11 m de profondeur, une galerie souterraine de la taille d'un homme, orientée est-ouest a été explorée sur près de 10 m de longueur vers l'est. Cet aménagement captait l'eau d'une source en amont. L'eau devait suivre une pente légère mais régulière, jusqu'à un point précis, sans doute un bassin ou une fontaine situé dans l'enceinte du sanctuaire. À la base de l'aqueduc une canalisation construite à l'aide de tuiles à rebords et d'éléments de terre cuite courbes a été partiellement dégagée.

Ce puits, isolé, n'a certainement jamais servi à puiser de l'eau mais seulement à évacuer les terres issues du creusement de l'aqueduc. Une fois achevé, il a été délibérément remblayé après la pose d'un « bouchon » au niveau de la voûte de la galerie souterraine.



La conduite en terre cuite dégagée au fond du puits.

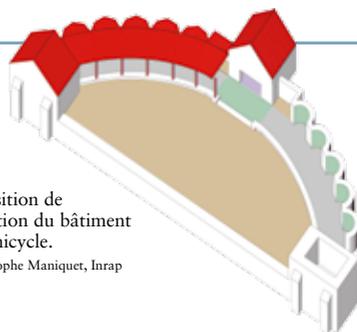
© Jean-Marc Féménias, Archéopuits

Unique en son genre, cet édifice construit vers le milieu du II^e siècle de notre ère a été abandonné vers la fin du III^e siècle, suite à un incendie qui mit fin à l'utilisation de l'ensemble monumental.

En forme de demi-cercle, il mesure près de 95 m de diamètre. Seule sa moitié nord a été dégagée en 2003. De part et d'autre d'une salle principale, se développait une

Proposition de restitution du bâtiment en hémicycle.

© Christophe Maniquet, Inrap



L'angle nord-ouest de la salle centrale. Le sol et les murs sont recouverts de marbre.

© Christophe Maniquet, Inrap

Faute de référence, la fonction de ce bâtiment n'a pas encore été élucidée. La présence, à l'origine, au sein de cet édifice de dix statues (dans chacune des absides) et d'une onzième, plus importante dans la salle centrale pourrait en faire un panthéon.

L'adjonction au temple primitif, au milieu du II^e siècle, de deux nouveaux monuments (le « tribunal » et le bâtiment en hémicycle) témoigne très probablement du succès grandissant de ce sanctuaire en terme d'affluence ou d'outil de propagande. En effet, l'évergétisme de cette période invite les plus riches à faire bâtir sur leurs propres deniers des bâtiments parfois démesurés, témoignant ainsi de leur dévotion à Rome et à l'Empereur et de leur bonté vis-à-vis de la population locale pour laquelle ils organisaient des cérémonies publiques.

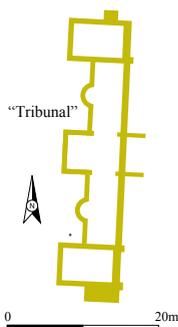
Dans la première abside, un bloc de granite devait supporter une statue.

Dans la salle principale, une fosse semble correspondre à l'emplacement primitif d'un socle d'une autre statue.

© Christophe Maniquet, Inrap



Le « tribunal » 5



Le troisième édifice de l'ensemble monumental dégagé en 1884 a été dénommé « tribunal à deux basiliques » au XIX^e siècle.

Sa fonction reste aujourd'hui incertaine. Cependant son implantation dans un ensemble religieux et plusieurs références permettent d'émettre l'hypothèse qu'il s'agirait encore ici d'un édifice de culte. Long de près de 75 m, il est constitué de trois salles reliées par une galerie linéaire dotée de deux absides à l'ouest.

Il se situe dans le prolongement du mur de façade du bâtiment en hémicycle, dans la pente.



L'un des murs du «tribunal» dégagé en 2009.

© Christophe Maniquet, Inrap



Portion du mur de scène du théâtre visible dans les fourrés.

© Thibaut Vernat, bénévoles

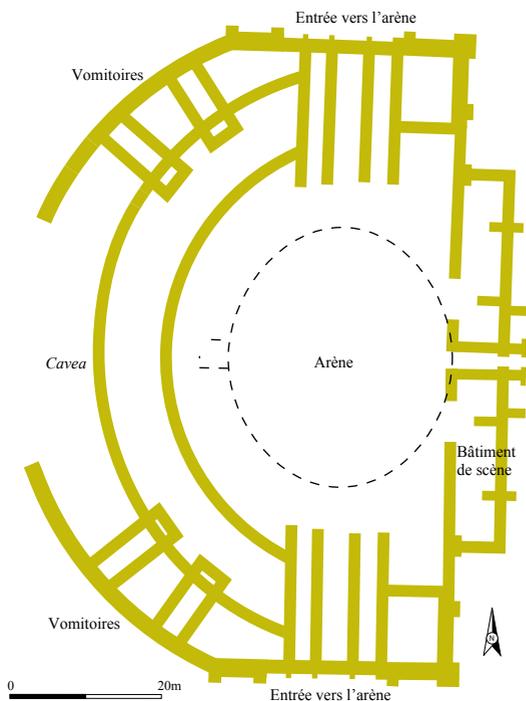
Le théâtre 6

En dessous du bâtiment en hémicycle, le théâtre, de forme semi-circulaire mesurait lui aussi près de 95 m de diamètre.

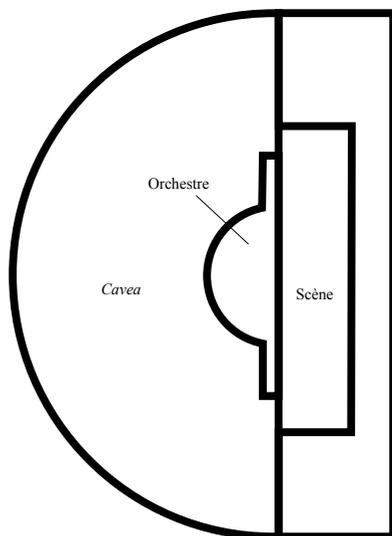
Il a été dégagé essentiellement en 1847 et 1884 et les derniers sondages réalisés en 2001 ont révélé que l'espace central est recouvert aujourd'hui de près de 3,50 m de terre.

Le théâtre est composé de gradins de pierres ou de bois, les spectacles se déroulaient en contrebas, au centre de la construction.

Cet édifice de spectacle pourrait être doté non pas de l'orchestre semi-circulaire classique des théâtres grecs et romains, mais bien d'une arène elliptique comme on en trouve dans les amphithéâtres.



Le théâtre de Tintignac
© Christophe Maniquet, Inrap



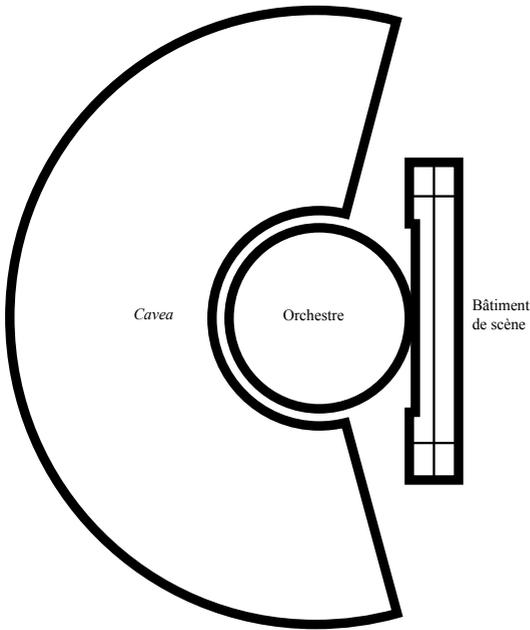
Théâtre romain
© Christophe Maniquet, Inrap

Statuette découverte dans le théâtre
© Patrick Ernaux, Inrap

Les théâtres accueillent certains types de spectacles : tragédies, comédies, mélodrames, mimes, scènes mythologiques... Dans le théâtre grec, l'élément primordial est l'orchestre qui a une circonférence complète. C'est là qu'évoluaient les chœurs et qu'à côté d'eux jouaient les acteurs. Les gradins enveloppent l'orchestre ; dépassant le diamètre de la circonférence, ils forment autour d'elle un demi-cercle outrepassé. Dans le théâtre latin, gradins et orchestre se trouvent réduits au demi-cercle et la scène est avancée vers les spectateurs. En Gaule, surtout dans les campagnes, se rencontrent des théâtres qui tendent vers l'amphithéâtre ou des amphithéâtres aménagés en théâtres, pouvant servir aux divers genres de représentations. Ainsi celui de Tintignac possédant la forme semi-circulaire du théâtre est doté d'une arène ovale, comme dans les amphithéâtres. Ces théâtres mixtes paraissent une création originale de l'architecture gallo-romaine. Cette catégorie de monuments était, d'après Albert Grenier*, « destinés aussi bien aux spectacles de l'arène qu'aux représentations proprement théâtrales ».

*Albert Grenier (1878-1961) professeur au Collège de France, il est considéré comme l'un des maîtres en France des études celtiques gauloises.





Théâtre grec
© Christophe Maniquet, Inrap

La présence d'un théâtre au sein d'un ensemble religieux n'est pas rare.

Dans les théâtres et les amphithéâtres, des spectacles étaient donnés en l'honneur de divinités et avaient « la même vertu que le sacrifice, à savoir celle de vivifier la puissance favorable des dieux »*. Sous la Rome impériale, les jeux étaient des rites propitiatoires destinés à gagner la faveur des dieux en retour du divertissement qui leur était offert. La *pompa*, procession solennelle des prêtres et des magistrats, qui précédait les jeux, conduisait les images des dieux au spectacle.

*Albert Grenier (1958), *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 3e partie : *L'architecture*, 1, p. 561, p. 849-871 et 910-943.

LA SOURCE ET UN BÂTIMENT THERMAL ? 7

Certains auteurs du début du XX^e siècle pensaient qu'il existait une source sacrée à Tintignac, « La Font de las Arenas », dotée de vertus curatives.

En 2009, un sondage creusé en contre-haut de la source a fait apparaître le mur d'un édifice qui n'avait pas été repéré au XIX^e siècle. Dans les niveaux de destruction, des éléments architecturaux en calcaire étaient associés à des fragments de boisseaux de terre cuite (*tubuli*) utilisés généralement pour canaliser chaleur et fumées des pièces chauffées par le sol, selon le système d'hypocauste. Ceci pourrait alors corroborer l'hypothèse d'un édifice thermal, peut-être relié au puits.

Ce type d'établissement, doté de piscines, aurait pu permettre de se purifier ou de faire ses ablutions avant de pénétrer réellement dans l'enceinte sacrée du sanctuaire, mais rien ne permet aujourd'hui de dépasser ces hypothèses.

Tintignac est probablement l'un des sanctuaires majeurs de la tribu Lémovice. Les recherches menées dans son environnement depuis plusieurs dizaines d'années montrent qu'il se trouve à l'écart de toute zone d'habitat ancien. L'occupation alentour semble représentée surtout par de grosses exploitations agricoles dispersées sur les versants fertiles. Au cœur de la Corrèze, ce sanctuaire se situe à égale distance des limites du territoire lémovice et de l'*oppidum* principal présumé de Villejoubert à 25 km de Limoges. En l'absence d'autres lieux de culte publics à proximité à l'époque gallo-romaine, ce site est un point de ralliement important. Progressivement monumentalisé à l'époque gallo-romaine, il sert de pôle de romanisation, symbole du pouvoir et du culte de l'empereur. Ce lieu permettait de réunir au cours d'assemblées ou de cérémonies périodiques une population dispersée sur le territoire ou les élites locales, afin de prendre des décisions importantes ou de rendre des cultes publics.

La présence de deux *cellae* dès le début de la période gallo-romaine témoigne de la vénération dans le sanctuaire d'au moins deux divinités majeures lors de la reconstruction du sanctuaire. L'une des divinités pourrait correspondre à un dieu guerrier protecteur de la tribu qui sera souvent assimilé à Mars après la romanisation. L'autre *fanum* pourrait être dédié au culte impérial qui viendrait s'associer à celui de la divinité originelle du site.



LEXIQUE

Gaulois : terme désignant les diverses populations celtes habitant la région limitée par la Méditerranée, les Pyrénées, l'Atlantique, la Manche, le Rhin et les Alpes, à laquelle elles donneront le nom de Gaule.

Oppidum : ensemble des fortifications établies autour d'un promontoire naturel ou aménagé.

Orchestre : partie centrale d'un théâtre, en contrebas des gradins (*cavea*). C'est sur cette aire plane qu'évoluait le chœur.

Panthéon : lieu de culte consacré à tous les dieux.



Sanctuaire : temple ou ensemble d'édifices sacrés, disposés dans un espace délimité et généralement clos.

Vomitoire : dans un théâtre, ouverture donnant sur les gradins.



PRESCRIPTION ET SUIVI SCIENTIFIQUE

Martine Fabioux, Service régional de l'Archéologie du Limousin

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Christophe Maniquet, Inrap

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Patrick Ernaux, Inrap ; Jean-Marc Féménias, Archéopuits ;
Christophe Maniquet, Inrap ; Thibaut Vernat, bénévole

RESTITUTION EN 3D

Cyrille Pironnet, Inrap

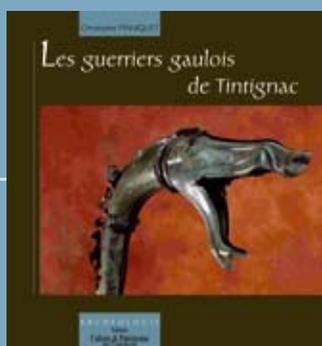
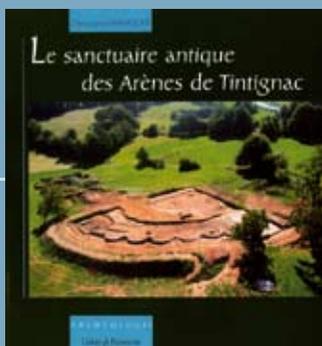
CONCEPTION ET RÉALISATION

Carole Fondeville, Inrap

Coralie Roumagne, Inrap

Cette plaquette a été réalisée par l'Inrap
avec le soutien du
ministère de la Culture et de la Communication,
de la Direction régionale des Affaires culturelles du Limousin et
de la commune de Naves

PUBLICATIONS



Édition : Culture & Patrimoine en Limousin

Association Loi du 1er juillet 1901

6, rue François-Chénieux - 87000 Limoges

Tél.: 05 55 10 90 44

www.culture-patrimoine.com





Inrap

institut national
de recherches
archéologiques
préventives



CORREZE